

(1)

(N° 13.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1890.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1891 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NON DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Le projet de Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1891 n'a donné lieu dans les sections à aucune observation.

Ce Budget s'élevait, pour 1890, à 1,586,500 francs. Il se trouve réduit, comme le dit l'exposé des motifs du projet de loi, à 1,548,500 francs, soit une diminution de 38,000 francs.

La dénonciation, à partir du 1^{er} janvier 1891, de la Convention conclue avec la firme Lampion et Holt pour le service entre Anvers, le Brésil et La Plata, a entraîné cette diminution.

Elle porte sur le crédit inscrit à l'article 10 pour le remboursement des droits de pilotage, de phares et de fanaux.

La section centrale, à l'unanimité, a également l'honneur de vous proposer d'adopter le Budget.

Le Rapporteur,

ALBERT LEFEBVRE.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n° 116, XII (session de 1889-1890).

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. LEFEBVRE, VERBRUGHEN, RAEPSAET, DIERICKX HARDY et VAN NAEMEN.